



ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417 – 3 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610 – 5,

Vu la demande de Monsieur RAMBAUD Julien, représentant la société SHINE FICTION, sise 23, rue Linois à Paris 75015 pour être autorisé à occuper le domaine public lors de l'organisation du tournage de la série Enquête en famille », organisée dans le centre-ville de CHÂTEAUGIRON, dans le château de CHATEAUGIRON, et rue du Général de Gaulle, le jeudi 12 septembre 2024, le vendredi 13 septembre 2024, le lundi 16 septembre 2024 et le mardi 17 septembre 2024.

Considérant que l'organisation d'un tournage de série télévisée nécessite une réglementation temporaire du stationnement et de la circulation pour la sécurité des usagers,

ARRETE:

ARTICLE 1:

Du mercredi 11 septembre 2024 - 18h00 au vendredi 13 septembre 2024 - 16h00, circulation, stationnement et occupation du domaine public de toute nature qu'ils soient seront strictement interdits et déclarés gênants sur le côté gauche du parking du Château, entre les Écuries et la sortie du parking du Château.

Seront autorisés à stationner et circuler sur ce périmètre les véhicules immatriculés comme suit :

- FJ-917-HE
- FJ-847-HF,
- DT-419-RL,
- EV-877-XM,
- EM-934-AV,
- FR-855-VY,
- GQ-399-SH,
- DY-096-QP,
- FB-346-YM,

Toute occupation non autorisée du domaine public dans ce périmètre, entrainera l'enlèvement des véhicules (mise en fourrière), des étales en infraction. L'enlèvement se fera aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Du mercredi 11 septembre 2024 - 08h00 au vendredi 13 septembre 2024 - 23h00, circulation, stationnement et occupation du domaine public de toute nature qu'ils soient seront strictement interdits et déclarés gênants entre l'entrée extérieure de la salle Cossé Brissac et la tour du Château.

Seront autorisés à stationner et circuler sur ce périmètre les véhicules immatriculés comme suit :

- GC-116-DN,
- GR-027-MV,
- GP-796-BA,

La société SHINE FICTION est autorisée à occuper le domaine public pour la mise en place d'un barnum.

Toute occupation non autorisée du domaine public dans ce périmètre, entrainera l'enlèvement des véhicules (mise en fourrière), des étales en infraction. L'enlèvement se fera aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

ARTICLE 2 :

Le vendredi 13 septembre 2024 de 06h30 à 15h00 le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur les deux (2) places de stationnement devant le commerce PLANETE HAIR situé au 3, rue Francis Guérault à Chateaugiron – 35410.

Le vendredi 13 septembre 2024 de 12h00 à 18h00, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur les deux (2) places de stationnement devant le commerce AU TEMPS DES FLEURS situé au 28, rue de la Madeleine à Chateaugiron – 35410.

ARTICLE 3 :

Du dimanche 15 septembre 2024 – 20h00 au lundi 16 septembre 2024 – 20h00, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur le parking situé près du rond-point de la rue de Rennes et de la rue du Général de Gaulle.

Du dimanche 15 septembre 2024 – 20h00 au lundi 16 septembre 2024 – 20h00, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur les onze (11) places de stationnement situées en face du 27 au 29, rue du Général de Gaulle.

Du dimanche 15 septembre 2024 – 20h00 au lundi 16 septembre 2024 – 20h00, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur les deux (2) places de stationnement situées au droit du 19, rue du Général de Gaulle.

ARTICLE 4 :

Du lundi 16 septembre 2024 – 20h00 au mardi 17 septembre 2024 – 20h00, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur les vingt-trois (23) places de stationnement situées au fond du parking du Prieuré.

Seront autorisés à stationner et circuler sur ce périmètre les véhicules immatriculés comme suit :

- FJ-917-HE
- FJ-847-HF,
- DT-419-RL,
- EV-877-XM,
- EM-934-AV,

ARTICLE 5 :

Le mardi 17 septembre 2024 de 06h30 à 20h00, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur les deux (2) places de stationnement au droit du commerce PLANETE HAIR situé au 3, rue Francis Guérault à Chateaugiron – 35410.

Le mardi 17 septembre 2024 de 06h30 à 20h00, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur les places de stationnement de la rue Nationale.

Le mardi 17 septembre 2024 de 06h30 à 20h00, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur les places de stationnement sur les places de stationnement sur le niveau central de la place des Gâtes.

ARTICLE 6 :

Du mercredi 11 septembre 2024 - 18h00 au vendredi 13 septembre 2024 - 16h00, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur une (1) place de stationnement située au plus près du pont donnant accès à la cour du Château de Chateaugiron sur le parking du Château à Chateaugiron.

Seul le véhicule immatriculé WW-455-LM sera autorisé à stationner sur ladite place de stationnement.

ARTICLE 7 :

La signalisation, sera posée par le pétitionnaire dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

La signalisation temporaire modifiant le stationnement et la circulation des véhicules et mis en place par leurs soins de façon très apparente, conformément à la législation en vigueur.

Le pétitionnaire est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de la signalisation.

Le pétitionnaire est autorisé à bloquer périodiquement la circulation des véhicules et des piétons selon les besoins du tournage.